

**Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 6 août 2024 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Luc Raby, Michelle D'Amours, Sylvain Caron, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Est absent : Jean-Marc Neveu

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

2024-08-01

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Divers » demeure ouvert.

2024-08-02

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2024

Considérant que le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal en séance.

Il est proposé par Sylvain Caron, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024.

2024-08-03

3. APPROBATION DES DÉBOURSÉS

Considérant que les listes de déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payables du mois de juillet ont été acheminées à chacun des membres du conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que ces déboursés totalisent une somme de 51 002,28 \$, soit 35 381,38 \$ pour les dépenses et 15 620,90 \$ pour les salaires.

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés tels que présentés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question relative à la tenue des célébrations liturgiques :
 - o Comme le comité de liturgie ne peut aller à la salle des loisirs en raison de son encombrement et que le Centre de services scolaires n'a pas donné réponse encore sur l'utilisation de l'école, la représentante du comité demande s'ils peuvent continuer d'utiliser la salle multi-services. Réponse : Pour la réunion du 8 août, ils peuvent utiliser la salle multi-services. Cependant, il faudra vérifier d'une fois à l'autre si c'est possible. Tant que le bureau municipal sera installé dans cette salle, il pourrait y avoir des documents administratifs dans les locaux qui ne doivent pas être accessibles à d'autres personnes.

- Question relative au projet de monument avec la cloche de l'église.
 - o On demande si la municipalité a prévu des sommes dans son budget pour la réalisation du monument avec la cloche. Les marguilliers souhaitent réaliser ce projet au cimetière au lieu du parterre aux abords du garage municipal. La personne nous informe que le groupe comptait sur de l'aide financière dans le cadre du 100^e anniversaire de la paroisse, mais que ces argents n'ont pas été obtenus. Réponse : la municipalité n'a pas prévu de sommes dans le budget pour le monument avec la cloche.

5. RAPPORT FINANCIER DE MI-ANNEE (JANVIER A JUIN 2024)

Considérant que le rapport financier a été acheminé à chacun des membres dudit conseil afin que ceux-ci en prennent connaissance, le rapport est déposé en séance et les conseillers posent leurs questions.

Des explications sont données par la directrice, notamment en ce qui a trait aux dépassements au budget dans les postes d'assurances. Ceci est dû au fait que le coût des assurances a augmenté plus que la prévision et qu'une répartition des coûts a été ventilée entre quatre postes budgétaires pertinents aux assurances dans une proportion différente de celle qui avait été budgétée.

Pour le reste, aucun dépassement des coûts n'est noté.

6. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE CIMA - REPARATION DU PONCEAU DU RUISSEAU DESLONGCHAMPS

Tel que prévu à la résolution 2024-06-08 de la séance du 4 juin 2024, l'offre de services professionnels de la firme CIMA+ a été acceptée et l'étude environnementale prévue pour la fin juillet a été réalisée. La firme rencontrera le 13 août prochain, par vidéoconférence Teams, la directrice générale et le Maire afin de discuter des résultats de cette analyse. Les prochaines étapes seront recommandées à l'issue de cette rencontre.

7. REFECTON DE LA CHAUSSEE DU 8^E ET 9^E RANG OUEST

L'appel d'offre a été déposé au SEAO le 12 juillet et l'ouverture des soumissions est prévue pour le jeudi 8 août à 14h30. La firme CIMA+ révisera les soumissions avec la directrice générale et le Maire afin de faire une recommandation pour l'octroi du contrat.

Les conseillers seront convoqués à une séance extraordinaire la semaine prochaine afin d'entériner la recommandation d'adjudication de contrat. L'échéancier des travaux sera soumis par la suite.

2024-08-04

8. ADHESION AU CREAT

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue nous a fait parvenir une invitation à adhérer comme membre. Le coût annuel de l'adhésion d'une petite municipalité est de 50 \$ / an.

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Florence Duguay et résolu à la majorité que la directrice procède à l'inscription de la municipalité. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

Le conseiller Sylvain Caron a voté contre.

9. REPARATION DE LA TETE DEBROUSSILLEUSE

Une soumission était attendue pour présenter ce point. Comme nous ne l'avons pas reçue, ce point est reporté à une séance ultérieure, possiblement à la séance extraordinaire prévue prochainement.

2024-08-05

10. CONTRAT DE FAUCHAGE POUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

- ATTENDU QUE des travaux de fauchage de nos abords de chemins doivent être réalisés chaque été ;
- ATTENDU QUE nous sommes satisfaits des services du contractuel embauché cette année ;
- ATTENDU QUE ce dernier nous a fait la proposition de faucher nos abords de chemin pour les cinq prochaines années au tarif fixe de 1 300,00 \$;

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité que de mandater la directrice générale de négocier et signer un contrat de fauchage de cinq années à ce prix avec Jérémie Deslongchamps avec des clauses détaillant le mandat et les limites géographiques de même que des clauses permettant une adaptabilité aux conditions climatiques pouvant différer d'une année à l'autre.

2024-08-06

11. LOCATION D'EMPLACEMENT POUR UN MARIAGE EN 2025

Une citoyenne a demandé à la municipalité de lui louer la plateforme de ciment de la patinoire extérieure pour son mariage en 2025.

- ATTENDU QUE des opportunités de cette nature peuvent attirer de nouvelles personnes dans notre village ;
- ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'ouvrir à de nouveaux projets ou nouvelles activités répondant aux besoins de ses citoyens ;

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue de cette activité en 2025 et de mandater la directrice générale de négocier et signer un contrat de location de la plateforme de ciment avec la citoyenne.

Le conseil municipal examinera avec la direction la possibilité de monter des projets pour maximiser l'utilisation de ses structures extérieures pour le bénéfice de la communauté.

12. CORRESPONDANCE

- 12.1 MRCAO – Présentation du schéma de couverture de risque révisé
- 12.2 MAMH – PRACIM
- 12.3 MAMH – TECQ 2024-2025

13. DIVERS

2024-08-07

13.1 Approbation de paiement de factures

Il est proposé par Serge Lefebvre et appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité d'approuver les factures suivantes :

- Facture 045047 d'Alarme La-Sar inc au montant de 2 070,93 \$ pour l'installation de relais nécessaires à amener le réseau internet à la salle multiservices.
- Facture 608 de Labranche et fils inc au montant de 3 587,22 \$ pour l'achat et la livraison de matières granulaires.
- Facture 7452 de McMines inc au montant de 5 100,29 \$ pour l'achat de matériaux pour la réfection d'un ponceau.

Ces dépenses sont autorisées par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer ces dépenses.

Le paiement de la facture 22123 de VLA Telecom au montant de 1 207,24 \$ pour le loyer de nos équipements dans la tour de VLA et le maintien du réseau et des services internet est reporté jusqu'à ce que l'entrepreneur puisse donner plus d'informations concernant ces services.

2024-08-08

13.2 Renouvellement de l'abonnement à l'AFAT

Il est proposé par Luc Raby et appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité d'approuver le renouvellement de l'abonnement bi-annuel à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue à un coût maximum de 75 \$. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2024-08-09

13.3 Prêt d'équipements

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Luc Raby et adopté à l'unanimité d'approuver le prêt de tables et de chaises à une citoyenne. Un contrat de prêt/location sera préparé et une clause de dédommagement en cas de bris y sera incluse.

13.4 Achat de sabots et lames pour la déneigeuse

N'ayant pas reçu de soumissions pour cette dépense, le point est reporté à une séance ultérieure.

13.5 Eau potable dans les locaux de la municipalité

Il est apporté à la connaissance du conseil qu'il est indiqué que l'eau du robinet dans nos salles accueillant des activités, dont le conseil municipal, n'est pas potable. Il propose qu'une solution alternative soit proposée pour le confort des participants à nos activités et réunions. La directrice générale va évaluer différentes options et apporter une recommandation au conseil municipal.

14. COMPTE-RENDU VERBAL DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILERS

Le maire et les conseillers n'ont pas participé à des activités en juillet.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-08-10

16. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h40.

Fernand Major, Maire

Martine Plourde, greffière